

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 1^{er} décembre 2020

Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1^{er} décembre 2020

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet a signé l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du 1^{er} décembre 2020.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,37 € / litre

Gazole : 1,12 € / litre

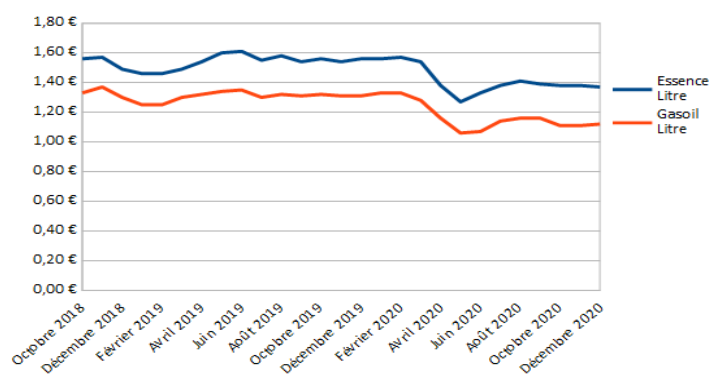
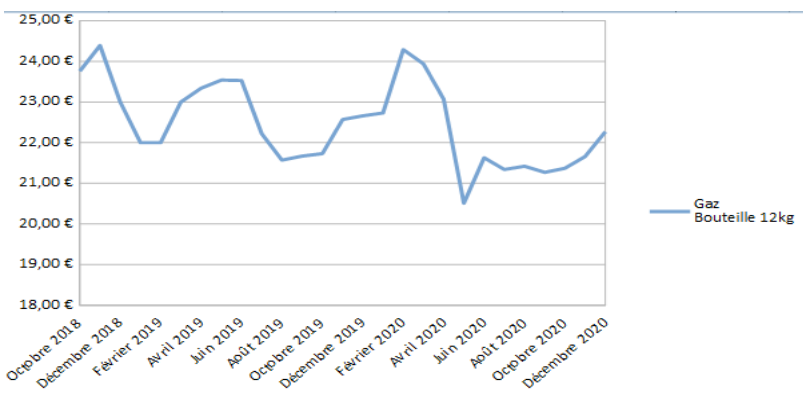
Pétrole lampant : 0,70 € / litre

Mélange détaxé : 0,84 € / litre

GO Marine : 0,73 € / litre

La bouteille de gaz de 12kg est de 22,50 euros.

1 – Rappel des prix



Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Par rapport au mois de novembre :

Le prix de l'essence sans plomb est en baisse de 0,01 centimes d'euros (1,37€ le litre)

Le prix du gazole est en hausse de 0,01 centimes d'euros (1,12€ le litre)

Le prix du pétrole lampant est en hausse de 0,01 centimes d'euros (0,70€ le litre)

Le prix du mélange détaxé est en baisse de 0,01 centimes d'euros (0,85€ le litre)

Le prix du GO Marine est stable (0,73€ le litre)

Le prix de la bouteille de gaz de 12kg a augmenté d'1 euros (22,50€ l'unité).

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976